<u>Procès Sidi Mohamed Ould Haidallah : La Cour d'appel condamne les accusés à des peines de 18 mois</u> Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-10-2008 11:43:05

La Chambre criminelle près la Cour d'Appel d'Agadir a condamné, jeudi soir, les personnes poursuivies dans le cadre du procès de Sidi Mohamed Ould Haidallah, fils de l'ancien président mauritanien, Mohamed Khouna Ould Haidallah, à des peines de 18 mois à sept ans de prison ferme et prononcé un seul acquittement.

Ainsi, la Cour a condamné Sidi Mohamed Ould Haidallah et Taher Fiham à sept ans de prison ferme et une amende de 20.000 DH chacun, tandis que les accusés Mrebih Rabou Souilam et Chiaâ Ould Mohamed Keriouch ont écopé de cinq ans de prison ferme assortis d'une amende de 10.000 DH chacun.

Mohamed Fadel Marjan, Mohamed Kheraz, Hamid Choukri, Mohamed Annouch ont écopé de 4 ans de prison ferme chacun assortis d'une amende de 5.000 DH.

Moubarak Ali Abdelkader s'est vu infligé une peine de dix-huit mois de prison ferme et une amende de 1.500 DH.

La Cour a en outre acquitté l'accusé Mohamed Khouna Abou Bakr.

La chambre criminelle près la Cour d'Appel d'Agadir avait procédé à la requalification du chef d'accusation. Les accusés furent poursuivies, chacun en ce qui le concerne, pour notamment détention et tentative de trafic de drogue dure, utilisation de faux documents, utilisation d'une fausse identité, violation de la loi relative au change.

La Cour a condamné également dans cette affaire deux personnes à une amende de 500 DH chacune pour location d'un appartement meublé et hébergement d'étrangers sans autorisation.

Les faits remontent à l'été 2007 lorsque les mis en cause ont été arrêtés à Agadir en possession de 18 kg de cocaïne qu'ils s'apprêtaient à écouler au niveau de la ville.

MAP